



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
Ville de THONON-les-BAINS  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration**

**Administrateurs :**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 1  
Pouvoir : 1  
Votants : 11

-----  
**Réunion du mercredi 24 mai 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON Président du CCAS.*

**Etaient présents,**

**MM. les membres élus :** M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

**MM les membres nommés :** Mme Eléonore PIERRON, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT, Mme Nicole GERARD.

**Etaient absents excusés,**

**MM. les membres élus :** Mme Catherine PERRIN.

**Pouvoir :** 1 pouvoir de Mme Catherine PERRIN à Mme Véronique VULLIEZ.

**Secrétaire de Séance**

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL\_230524\_05

## FINANCES

### **OBJET : BUDGET ANNEXE - Exercice 2023 – Affectation du résultat**

Monsieur le Président de séance expose :

Après avoir voté ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

**Pour le Budget Annexe (M22) :**

Un résultat d'exploitation de	- 5 572,98 €
Un excédent d'investissement de	241 673,83 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

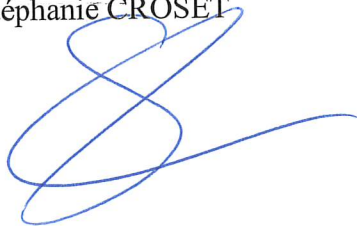
Pour le Budget Annexe « Les Ursules » : résultat d'exploitation reporté N-1 de -5 572,98€ en D002.

Reprise en section d'investissement de la somme de 241 673,83 € à l'article 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, l'affectation du résultat pour le budget annexe du CCAS.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,

Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Publié sur le site internet  
de la commune le 6 juin  
2023**